

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 16/03/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Aurélien GIRAUDON, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Secrétaire de séance : Pierre GABARD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-14-01 - DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Saint Mars la Réorthe est de quinze (15), le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser quatre (4).

Vu la proposition de M. le Maire de créer trois (3) postes d'adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix « Pour ») :

- décide de créer trois (3) postes d'adjoints au Maire ;
- charge M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces trois (3) adjoints au Maire.

Pierre GABARD
Secrétaire de séance



Patrice BERTRAND
Maire